



**ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DES CHEFS  
DU 3 AU 5 DÉCEMBRE 2019, OTTAWA (ONTARIO)**

**Résolution n° 82/2019**

---

<b>TITRE:</b>	<b>Soutien à la poursuite de l'élaboration de la politique révisée de fonctionnement et d'entretien de Services aux Autochtones Canada et au financement intégral des besoins en matière de fonctionnement et d'entretien des Premières Nations</b>
<b>OBJET:</b>	Infrastructures
<b>PROPOSEUR(E):</b>	Lance Haymond, Chef, Première Nation de Kebaowek, Qc
<b>COPROPOSEUR(E):</b>	R. Donald Maracle, Chef, Première Nation des Mohawks de la baie de Quinte, Ont.
<b>DÉCISION:</b>	Adoptée par consensus

---

**ATTENDU QUE:**

- A.** En vertu de *la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* :
- i. Article 19 : Les États se concertent et coopèrent de bonne foi avec les peuples autochtones intéressés – par l'intermédiaire de leurs propres institutions représentatives – avant d'adopter et d'appliquer des mesures législatives ou administratives susceptibles de concerner les peuples autochtones, afin d'obtenir leur consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause;
  - ii. Article 23 : Les peuples autochtones ont le droit de définir et d'élaborer des priorités et des stratégies en vue d'exercer leur droit au développement. En particulier, ils ont le droit d'être activement associés à l'élaboration et à la définition des programmes de santé, de logement et d'autres programmes économiques et sociaux les concernant, et, autant que possible, de les administrer par l'intermédiaire de leurs propres institutions. Cette section fournit des renseignements généraux pour la résolution;
- B.** Le gouvernement fédéral ne finance qu'une partie du coût estimatif du fonctionnement et de l'entretien (F. et E.) des infrastructures communautaires dans les réserves, entre autres les bâtiments, les routes et les ponts;

---

**Copie certifiée d'une résolution adoptée le 3<sup>e</sup> jour de décembre 2019 à Ottawa (Ontario)**

  
**PERRY BELLEGARDE, CHEF NATIONAL**

**82 – 2019**  
Page 1 de 3

- C. Les formules de financement et les indices de coût actuels, tels qu'ils sont définis dans la politique de F. et E. de Services aux Autochtones Canada (SAC), sont désuets, inadéquats et ne fournissent pas un financement suffisant aux Premières Nations pour protéger et prolonger la durée de vie de leurs biens communautaires;
- D. La résolution 80/2017 de l'Assemblée des Premières Nations (APN), *Soutien à l'examen de la Politique sur le fonctionnement et l'entretien du Canada*, appuyait l'élaboration conjointe d'un nouveau Cadre stratégique en matière de fonctionnement et d'entretien (Cadre stratégique de F. et E.) avec la pleine participation des Premières Nations, ou de leurs organisations, de l'Assemblée des Premières Nations (APN) et du Comité des Chefs sur le logement et les infrastructures;
- E. L'APN appuie la pleine participation des Premières Nations à l'élaboration d'une nouvelle politique de F. et E. en collaboration avec la Direction générale des infrastructures communautaires de SAC;
- F. Une réunion d'experts du F. et E. s'est tenue à Ottawa en mars 2018. Les participants ont recommandé que les Premières Nations adoptent une stratégie de plans de gestion des biens (PGB) pour déterminer les besoins de financement du F. et E. et que des projets pilotes de gestion des biens soient entrepris dans chaque région pour déterminer l'écart entre le financement actuel et le financement complet du F. et E.;
- G. L'APN a élaboré une ébauche de politique de gestion des biens, qui a été présentée aux participants de dix séances régionales de mobilisation sur le F. et E., en mai et en juin 2019. Ces séances ont réuni des dirigeants, des représentants des secteurs des travaux publics et de la gestion des immobilisations, du personnel des conseils tribaux et d'organisations régionales et des opérateurs de réseaux d'aqueduc et d'égouts. Les séances ont contribué à l'élaboration de l'ébauche de la politique de gestion des biens;
- H. L'APN a également financé des projets pilotes de gestion des biens dans chaque région afin de déterminer l'écart entre le financement actuel et le financement complet du F. et E. Les projets pilotes ont révélé que les formules de financement du F. et E. utilisées par SAC pour déterminer les niveaux de financement sont imprécises et inadéquates et qu'il existe un arriéré important de projets de F. et E. en attente de financement;
- I. Il sera nécessaire de collaborer davantage avec la Direction générale des infrastructures communautaires de SAC et de continuer de discuter avec les Premières Nations pour aboutir à une nouvelle politique définitive de F. et E. acceptée par toutes les parties;
- J. Les résultats des projets pilotes sur la gestion des biens serviront à démontrer au Canada qu'il faut augmenter substantiellement le financement du F. et E. pour soutenir pleinement les activités de fonctionnement et d'entretien tant aujourd'hui que dans les années à venir;
- K. La Direction générale de la santé des Premières nations et des Inuits (DGSPNI) a été officiellement transférée de Santé Canada à SAC;

---

**Copie certifiée d'une résolution adoptée le 3<sup>e</sup> jour de décembre 2019 à Ottawa (Ontario)**



**PERRY BÉLLEGARDE, CHEF NATIONAL**

- L. La DGSPNI finance ou dispense des programmes communautaires de promotion de la santé et de prévention des maladies, des services de soins primaires à domicile et communautaires, des services de gestion des urgences liées à la santé et des programmes de contrôle des maladies transmissibles, ainsi que des services de santé non assurés pour compléter ceux offerts par les provinces, les territoires et les assureurs privés.

**POUR CES MOTIFS, les Chefs en Assemblée :**

1. Enjoignent à l'APN d'exhorter le gouvernement fédéral à soutenir et à financer la poursuite de l'élaboration d'une nouvelle politique de fonctionnement et d'entretien en collaboration avec Services aux Autochtones Canada et avec la pleine participation des Premières Nations et des organisations des Premières Nations.
2. Enjoignent à l'APN de veiller à ce que tous les aspects de la réforme du financement du fonctionnement et de l'entretien comprennent expressément les services fournis par la Direction générale de la santé des Premières Nations et des Inuits.
3. Enjoignent à l'APN d'exhorter le gouvernement fédéral à commencer à doter les Premières Nations d'un financement adéquat pour élaborer des plans de gestion des biens entièrement chiffrés et fondés sur les normes de l'industrie et pour entreprendre des activités de sensibilisation, un renforcement des capacités et la mise en œuvre des plans de gestion des biens.
4. Enjoignent à l'APN d'exhorter le gouvernement fédéral à fournir des ressources aux Premières Nations pour soutenir leurs plans de gestion des biens entièrement chiffrés tant aujourd'hui que pour les années à venir.

---

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 3<sup>e</sup> jour de décembre 2019 à Ottawa (Ontario)



**PERRY BELLEGARDE, CHÉF NATIONAL**